## DEC122793DR04

Décision portant nomination de M. Cédric VILLEBASSE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8622 intitulée Institut d'électronique fondamentale

## LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale »;

Vu la décision n° 121186INSIS nommant Monsieur André De LUSTRAC directeur de l'unité à compter du 02/04/2012;

Considérant que M. Cédric VILLEBASSE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 19/20/21 septembre 2012 et 17/18/19 octobre 2012.

## **DECIDE:**

Article 1 : M. Cédric VILLEBASSE, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8622, à compter du 20 octobre 2012.

M. Cédric VILLEBASSE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric VILLEBASSE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Le directeur de l'unité André De LUSTRAC

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 novembre 2012

Pour le CNRS. La déléguée régionale Véronique DEBISSCHOP

Pour de la liversité : Raris Sud

91405 ORSAY cedex

Dépasser les frontières Advancing the frontiers

Délégation

www.dr4.cnrs.fr

Île-de-France Sud

Avenue de la Terrasse

T. 01 69 82 30 30

F 01 69 82 33 33

91198 Glf-sur-Yvette cedex